**A : En cas d’égalité de points dans une poule :**

**-**  avec le même nombre de match joués, le classement des clubs est effectué en tenant compte :

a. Du classement aux points du ou des matchs joués entre les clubs ex-aequo

b. De la différence entre les buts marqués et concédés lors des matchs joués entre les clubs ex-aequo

c. De la différence entre les buts marqués et concédés sur l’ensemble de l’épreuve

d. Du plus grand nombre de buts marqués sur l’ensemble de l’épreuve

e. Selon le classement des équipes concernées au Challenge du Fair-Play

f. Du plus grand nombre d’arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons

- Si le nombre de matchs comptabilisés est différent dans les poules concernées

a. Du quotient entre le nombre de points marqués et le nombre de matchs comptabilisés

b. Du quotient entre la différence de buts marqués et concédés et le nombre de matchs comptabilisés

c. Du quotient entre le plus grand nombre de buts marqués et le nombre de matchs comptabilisés

d. Du classement au Challenge du Fair-Play

e. Du plus grand nombre d’arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons

**B :** Lorsque l’obligation se présente de désigner pour une accession, un maintien ou une rétrogradation pour une division donnée, **un nombre d’équipes différent du nombre de poules**, un classement est établi pour l’ensemble des équipes du même rang de la division concernée :

- Si le nombre de matchs comptabilisés est égal dans les poules concernées

a. Du nombre de points obtenus à l’issue du championnat

b. De la différence entre les buts marqués et concédés

c. Du plus grand nombre de buts marqués sur l’ensemble de l’épreuve

d. Du classement au Challenge du Fair-Play

e. Du plus grand nombre d’arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons

- Si le nombre de matchs comptabilisés est différent dans les poules concernées

a. Du quotient entre le nombre de points marqués et le nombre de matchs comptabilisés

b. Du quotient entre la différence de buts marqués et concédés et le nombre de matchs comptabilisés

c. Du quotient entre le plus grand nombre de buts marqués et le nombre de matchs comptabilisés

d. Du classement au Challenge du Fair-Play

e. Du plus grand nombre d’arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons